



1^{er} Romania Historic Gravel Rally - VHRS

15 au 19 octobre 2019

REGLEMENT PARTICULIER 1^{ER} ROMANIA HISTORIC GRAVEL RALLY VHRS

SOMMAIRE

ARTICLE 1	ORGANISATION	1
ARTICLE 2	ASSURANCE	1
ARTICLE 3	CONCURRENTS ET PILOTES	2
ARTICLE 4	VOITURES ET EQUIPEMENTS	2
ARTICLE 5	PUBLICITE	3
ARTICLE 6	SITES ET INFRASTRUCTURES	3
ARTICLE 7	DEROULEMENT DU RALLYE	3
ARTICLE 8	RECLAMATIONS – APPEL	3
ARTICLE 9	CLASSEMENTS	3
ARTICLE 10	PRIX – COUPES – TROPHEES	3
ANNEXES		

PROGRAMME – HORAIRES

- Identique au 1^{er} Romania Historic Gravel Rally VHC

REGLEMENT PARTICULIER 1^{ER} ROMANIA HISTORIC GRAVEL RALLY VHRS

- Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FRAS

Article 1. ORGANISATION

Le Club de sport mécanique **ASPROMECA** organise avec le concours du Club **AUTO BLIC** et du Club **RIVAL RACING**, sous la tutelle de la Fédération Roumaine du Sport Automobile (**FRAS**) le « **1er Romania Historic Gravel Rally V.H.R.S.** ».

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FRAS sous le numéro en date du

Réglementation :

Le présent règlement particulier est complété par le règlement standard des rallyes, et le règlement général de la **Fédération Roumaine du Sport Automobile**, laquelle s'appuie intégralement sur les règlements 2019 de la **Fédération Internationale Automobile. (FIA)**

En outre, les annexes J de périodes et K 2018 de la FIA sont également applicables.

Comité d'Organisation :

- Identique au 1^{er} Romania Historic Gravel Rally VHC

1.1. OFFICIELS

- Identique au 1^{er} Romania Historic Gravel Rally VHC

1.3. VERIFICATIONS

- Identique au 1^{er} Romania Historic Gravel Rally VHC

ARTICLE 2. ASSURANCE

- Identique au 1^{er} Romania Historic Gravel Rally VHC

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.1. - Le nombre des engagés est fixé à 20 équipages maximum.

3.1.2. - Identique au 1^{er} Romania Historic Gravel Rally VHC

3.1.3. - Identique au 1^{er} Romania Historic Gravel Rally VHC

3.1.4. - Par le seul fait de s'inscrire au « 1^{er} Romania Historic Gravel Rally V.H.R.S. », le pilote et le concurrent acceptent les termes du présent règlement et s'engagent à le respecter dans la forme comme dans l'esprit.

3.1.5. - Toutes personnes qui désirent participer au « 1^{er} Romania Historic Gravel Rally V.H.R.S. » doivent adresser au secrétariat du Rallye (Cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement dûment complétée, avant le **15 septembre 2019**.

Toute demande d'engagement incomplète sera mise en liste d'attente.

3.1.11. - Identique au 1^{er} Romania Historic Gravel Rally VHC

3.1.12. - Identique au 1^{er} Romania Historic Gravel Rally VHC

3.2. EQUIPAGES

Conformes au règlement standard FIA et FRAS

3.2.2. - Les 2 membres de l'équipage seront désignés comme pilote et copilote.

Le pilote doit être titulaire du permis de conduire. L'âge minimum d'un équipier est de 18 ans.

3.2.3. - Pour être autorisé à conduire la voiture pendant le rallye, l'équipier doit être titulaire du permis de conduire.

3.2.5. - Lors des zones de régularité sur routes fermées à la circulation, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile. Le port de vêtement recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon...) sont prohibées.

3.2.9. - Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales.

3.3. ORDRE DE DEPART

Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition attribués, le plus petit partant en tête.

Le rallye V.H.R.S. s'élancera en dernier.

ARTICLE 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1.1. - Sont autorisées les catégories suivantes :

1. Catégorie Régularité Historique Sportives : voitures telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA jusqu'au 31.12.1994
2. Catégorie Régularité Prestige : voitures de Grand-Tourisme (GT) de série en conformité avec leur homologation routière avant le 31.12.1999.
3. Catégorie Régularité Tourisme Classic : voitures de série en conformité avec leur homologation routière avant le 31.12.1999.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à « l'esprit » et à « l'aspect » de la période donnée.

Les voitures doivent être conformes au code de la route.

Un extincteur en cours de validité d'une capacité **minimum de 2 kg**, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.

4.1.2 – Equipements – Instruments de Bord
– Libres

4.2 -- PNEUMATIQUES

- Identique au 1^{er} Romania Historic Gravel Rally VHC

4.3 - ASSISTANCE

- Identique au 1^{er} Romania Historic Gravel Rally VHC

ARTICLE 5 : PUBLICITE

-- Identique au 1^{er} Romania Historic Gravel Rally VHC

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES

-- Identique au 1^{er} Romania Historic Gravel Rally VHC

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE

-- Identique au 1^{er} Romania Historic Gravel Rally VHC

ARTICLE 8 : RECLAMATION-APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9 : CLASSEMENTS

Les concurrents seront classés dans chaque groupe par catégories de moyennes Basse, intermédiaire et haute.

Un classement féminin.

Pour figurer au classement final, un concurrent doit obligatoirement avoir couru la dernière ES du rallye dans son intégralité, et avoir rejoint le parc fermé d'arrivée.

ARTICLE 10 : PRIX

-- Identique au 1^{er} Romania Historic Gravel Rally VHC